

## Règlement Interclubs Jeunes départementaux Elite

Le Comité de l'Isère de Badminton organise des compétitions par équipes pour les jeunes joueurs, appelée InterClubs départementaux Jeunes dénommés dans la suite par « ICJ38 ».

### Principes généraux

**Art. 1-1 :** La compétition est déclarée à la F.F.BaD et insérée au calendrier officiel du Comité de l'Isère de Badminton. La compétition se déroulera selon le Règlement General des Compétitions sous le contrôle d'un officiel départemental.

**Art.1-2 :** Les ICJ38 comportent une compétition Elite et une Compétition Promotion. Chacune sera composée de 2 journées pour la saison 2023-24. Ces deux championnats sont indépendants l'un et l'autre. Le document présent détaille le règlement du niveau Elite.

### Composition des équipes

**Art. 1-3 :** les équipes seront composées avec 2 garçons et 2 filles minimum avec pour classement minimum D9 pour les joueuses et D8 pour les garçons. Chaque joueur et joueuse pourra jouer 3 matchs par rencontre, soit un simple, un double et un mixte. Un maximum de 2 rencontres pourra être joué sur chaque journée pour ne pas dépasser le nombre de matchs maximum par joueur.

**Art. 1-4 :** Les équipes en ICJ38 Elite pourront être composées de joueurs provenant de différents clubs.

### Constitution des tableaux

**Art. 1-5 :** Les équipes inscrites seront classées et regroupées en fonction des cpph des joueur(se)s en simples en poule unique de 3 équipes. Dans chaque niveau, l'ordre des rencontres sera :

<b>Rencontre 1</b>	Equipe 2	Equipe 3
<b>Rencontre 2</b>	Equipe 1	Equipe 3
<b>Rencontre 3</b>	Equipe 1	Equipe 2

Il y aura donc 2 rencontres pour chaque équipe.

La commission jeune pourra, en fonction des inscriptions, proposer une adaptation du déroulement. Par exemple, un niveau avec 4 équipes comprenant 2 demie finale, une petite et une finale.



## Inscription des équipes et participation des joueurs

**Art. 2-1 :** Un club peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite. L'inscription se fait grâce à un formulaire en ligne dont l'adresse est envoyée aux clubs.

Si des joueur(se)s n'ont pas d'équipe Elite dans leur club, il est possible de voir avec les autres clubs ou de proposer son inscription « au choix ». La commission jeune du comité pourra lui faire une proposition d'équipes en fonction des possibilités.

Tout joueur ou joueuse avec un classement inférieur à ceux mentionnés au-dessus devra être inscrit dans le championnat Promotion.

**Art. 2-2 :** Les équipes doivent être composées de joueurs régulièrement licenciés pour la saison en cours. Les catégories autorisées sont poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors. Une équipe peut être composée de joueur(se)s de catégories différentes.

**Art. 2-3 :** Les 2 journées (5 novembre et 28 avril) étant indépendantes, il est possible pour un joueur(se) de participer dans 2 équipes différentes. En cas de forfait d'un joueur(se) après la constitution des tableaux, l'équipe peut pallier en prenant un joueur(se) à condition que son classement ne soit pas supérieur au (à la) joueur(se) forfait. Ce remplacement doit être validé par l'organisateur.

**Art. 2-4 :** Il ne peut pas avoir de changement de joueur(se) en cours de rencontre.

**Art. 2-5 :** Les interclubs départementaux jeunes et seniors étant totalement séparés, un joueur peut être membre à la fois d'une équipe participant aux interclubs départementaux jeunes et d'une équipe participant à un interclubs senior.

**Art. 2-6 :** Les frais d'inscriptions sont de 15 € par équipe engagée.

**Art. 2-7 :** En cas de trop grande participation d'équipes, la priorité sera donnée à la plus grande représentation des clubs en limitant le nombre d'équipes par club.

## Déroulement d'une rencontre

**Art. 3-1 :**

Les rencontres se jouent en 8 matchs avec 2 simples hommes, 2 simples dames, 1 double homme, 1 double dame et 2 mixtes. Chaque joueur peut faire jusqu'à 3 matchs par rencontre. Dans tous les cas, un joueur ne peut faire qu'un seul match de simple et un seul mixte par rencontre.

Un joueur ne peut disputer plus de 8 matchs par jour

**Art. 3-2 :** L'ordre des simples et des mixtes au cours d'une rencontre :

L'ordre des joueurs pour les simples et les mixtes devra respecter le classement fédéral.

Pour deux joueurs de même classement, l'ordre des matchs doit respecter le CPPH (moyenne des 2 CPPH)

**Art. 4-3 :** Barème des rencontres :

Lors d'une rencontre :

match gagné : 1 point

match perdu : 0 point

Au classement général :

Victoire : 3 points

Egalité + : 2 points

Egalité - : 1 point

défaite : 0 point

En cas d'égalité 4-4, le mixte 1 sera utilisé pour départager les 2 équipes. Ce match sera donc préférentiellement joué sur la dernière rotation.

**Art. 4-4 :** Lorsqu'une équipe se présente avec un nombre insuffisant de joueurs, Il est possible de chercher un remplaçant dans la salle, quelquesoit sa provenance. Il/elle devra par contre avoir le classement minimum requis. Sans remplaçant, les matchs non joués seront perdus par forfait 21-0 21-0.

**Art. 4-6 :** En cas d'abandon en cours de match, le joueur concerné perdra son match par forfait mais pourra être remplacé pour la suite de la rencontre dans le respect des autres articles du règlement. Ce joueur forfait ne pourra pas disputer d'autres matchs de la rencontre ni de la journée en cas de forfait par blessure.

**Le présent règlement est valable pour la saison 2023-2024. La commission jeune statuera sur les cas qui lui seront soumis par les clubs et non prévus par le présent règlement.**